

TRAVAUX EN COURS AU COMITE 1 DE LA CIPR EN VUE DE LA REVISION DES RECOMMANDATIONS GENERALES

Dominique LAURIER¹

⁽¹⁾ Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), France

dominique.laurier@irsn.fr

Les dernières recommandations générales de la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) définissant l'ensemble du système de radioprotection ont été publiées en 2007 (*Publication 103 de la CIPR*). Bien que l'on puisse conclure que le système est robuste et s'est avéré efficace par rapport aux objectifs de protection, il convient de l'ajuster à l'évolution des connaissances scientifiques et de la société afin de rester adapté aux besoins. Ainsi, la CIPR a initié en 2021 un examen et une révision du système de radioprotection afin de mettre à jour ces recommandations générales. C'est le début d'un processus de plusieurs années qui nécessite une collaboration ouverte et transparente avec les organismes et les personnes du monde entier.

Le Comité 1 de la CIPR s'intéresse aux effets biologiques et sanitaires des expositions aux rayonnements ionisants. Sa mission est de surveiller les progrès de la recherche et l'évolution des connaissances scientifiques, et d'en évaluer l'impact potentiel sur le système de radioprotection. Pour cela, il élabore des indicateurs de risque (seuils de réactions tissulaires, détriment radiologique) et développe un plan de travail stratégique, reposant sur la mise en place de Groupes de Travail (TG), pour les faire évoluer si besoin. Actuellement, neuf TG sont en cours sur des sujets complémentaires. Quatre d'entre eux sont susceptibles d'avoir un impact sur le détriment radiologique :

- TG91 : Effets des faibles doses et faibles débits de dose, à des fins de radioprotection ;
- TG119 : Effets des rayonnements ionisants sur les maladies du système circulatoire et leur prise en compte dans le système de radioprotection ;
- TG121 : Effets de l'exposition aux rayonnements ionisants sur la descendance et les générations suivantes ;
- TG122 : Mise à jour du calcul du détriment radiologique pour le cancer.

L'objectif de la présentation est de synthétiser les actions mises en œuvre au sein du Comité 1 pour contribuer à l'élaboration des prochaines recommandations générales de la CIPR. L'avancement des travaux des TG sera décrit, et leur impact potentiel sur l'estimation du détriment radiologique et l'élaboration du système de radioprotection sera discuté.